

## **Compte-rendu CTR, la suite...**

Puisque nous n'avons pas terminé le CTR du 15 juin (lien vers le compte rendu) rendez-vous avait été donné par la direction générale. Malheureusement, une fois de plus, nous n'avons pas pu traiter tous les points que nous souhaitons voir aborder.

### [Les élections professionnelles :](#)

Quelques informations, contredisant parfois ce qui nous est annoncé au ministère, mais pas encore de cadre défini pour les élections. Nous attendons la note de cadrage qui devrait être publiée à la fin du mois.

Il a été fait un rappel calendaire des opérations de vote. Puis, alors que la DG rappelait que les agents auraient la possibilité de voter de chez eux, le SNAD a signalé qu'il s'agissait d'élections professionnelles et non d'une enquête de satisfaction ! A cette fin, la CGT a obtenu qu'une note soit adressée à tous les chefs de service de la surveillance pour que tous les agents bénéficient d'un temps dédié suffisamment conséquent pour pouvoir voter.

### [Point compétences des CTSD des DI IDF et Aéroports de Paris :](#)

Compte tenu de la création de la DI de Paris-Aéroports, il a fallu réorganiser les compétences des CTSD. Il a été décidé de prendre un arrêté permettant à la DI IDF de rester compétente jusqu'à fin 2018 pour les questions relatives à l'organisation d'Orly.

### [Point SCN Aéro :](#)

L'arrêté de création du SCN sera présenté au CTR de la rentrée. À partir de cette date, les recrutements des contractuels commenceront. Il reste encore à déterminer le nom du patron (ou la patronne...) du service ainsi que le nom qu'il portera pour plus de lisibilité.

### [Point sur la BSM :](#)

Lors du dernier CTR ce point avait été retiré de l'ordre du jour à la demande des OS puisqu'il n'avait pas été encore abordé en local. Dix jours après la situation est la même puisqu'il sera présenté au CTDI IDF, la nouvelle DI de rattachement, jeudi 28 juin.

Toujours est-il que les règles de travail resteront identiques, à part peut-être, à terme, sur les questions indemnitaires.

La CGT a également demandé à ce que les règles de recrutement soient plus claires.

### [Les questions diverses :](#)

Malheureusement, seules 4 réponses aux 26 questions préalablement posées... (voir page suivante...)

Questions	Réponses
Sur l'avenir des services de la garantie	<p>Pour le DG, il s'agit de services non rentables. Lors d'une rencontre avec les professionnels du secteur, il a été porté à sa connaissance des problèmes notamment déontologiques (<i>oui maintenant, si on perd des missions c'est de la faute des agents...</i>). Ces mêmes professionnels qui se disent insatisfaits des services rendus par nos services. Le DG a convenu qu'il faudrait tout de même maintenir une certaine forme de régulation et s'est posé la question de l'introduction des nouvelles technologies.</p> <p><b><i>Le SNAD CGT a porté à sa connaissance les articles parus dans la presse professionnelle qui s'inquiétait de la disparition de ce service, ainsi que la pétition adressée par les bijoutiers au ministre.</i></b></p>
Sur la remise à niveau des effectifs des brigades dont les fermetures ont été annulées par les tribunaux.	<p>Pour le DG, les effectifs relèvent de la compétence des DI. Il prône le maintien des ER actuels.</p> <p><b><i>Le SNAD a rappelé que cette posture imposait une situation de non travail pour les agents et que cela pouvait entraîner sa responsabilité pénale. Nous n'hésiterons pas à porter plainte et à saisir l'inspection du travail.</i></b></p>
Sur la revalorisation de l'indemnité de risques.	<p>Le DG a rappelé que nous étions contraints par le cadre budgétaire et que nous avons eu des effectifs supplémentaires ce qui impliquait, de facto, qu'il n'y aurait pas de revalorisation.</p>
Sur la modification de la fiche RH relative à la traçabilité des expositions professionnelles.	<p>Pour l'instant cette modification n'a pas lieu d'être. Pour la DG, il y a assez de mesures de sécurité et l'établissement d'une fiche est donc conditionnée à la survenance d'un accident.</p> <p><b><i>Le SNAD a insisté sur la nécessité de modifier cette fiche compte-tenu du peu d'intérêt des mesures de protection, (des masques non conformes par exemple). Le SNAD va saisir le CHSM</i></b></p>
<u>Pour l'ensemble des autres questions.</u>	<p>La DG s'est engagée à nous répondre par écrit. À notre sens cet engagement ne pourra jamais remplacer l'institutionnel.</p>